

**O2i**  
**Société Anonyme**  
**Au capital social de 4 674 974 €**  
**101 avenue Laurent Cely – 92230 Gennevilliers**  
**478 063 324 RCS Nanterre**

**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**  
**INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2015. En effet, nous vous rappelons que les actions de la société sont admises à la cote du marché Alternext d'Euronext Paris S.A depuis le 20 décembre 2005 et nous avons établi des comptes consolidés.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée en même temps que les rapports complémentaires du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

Par ailleurs, nous vous soumettons les décisions suivantes, devant être approuvées à titre ordinaire et relatives à :

- *Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,*
- *Rapport de gestion du Groupe,*
- *Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015 et sur les comptes consolidés 2015,*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des comptes consolidés 2015 et quitus aux administrateurs,*
- *Approbation des charges non déductibles,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,*
- *Autorisation à donner au Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, d'acquiescer un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société,*
- *Nomination de Monsieur Vincent Bazi en qualité d'Administrateur,*

Certaines résolutions devant être approuvées à titre extraordinaire lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2016 de la société O2i, font l'objet d'un rapport spécifique du Conseil d'Administration.

## I. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE O2i

Le Groupe O2i est présent dans 4 secteurs d'activité :

- **La formation IT et management** où il occupe le 2<sup>e</sup> rang sur le marché français avec plus de 1 600 programmes de stage dispensés dans 35 centres détenus en propre sur l'ensemble du territoire national (enseigne M2i) ;
- **L'ingénierie informatique** comprenant l'infogérance pour la production graphique, la distribution de matériel professionnel (O2i ingénierie) ;
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict** ;
- La conception et l'intégration de **solutions d'impressions grands formats** (enseigne O2i Print).

En 2015, le groupe O2i c'est :

- Plus de 25 ans d'expérience et d'expertise dans ses métiers ;
- un chiffre d'affaires de plus de 45 millions d'euros ;
- 10.000 clients actifs ;
- un effectif moyen d'environ 248 personnes sur toute la France,
- une dimension nationale ;
- le n°2 de la formation informatique ;
- des partenariats historiques avec les principaux éditeurs et constructeurs ;
- une présence commerciale et marketing multi-canaux (des commerciaux itinérants et sédentaires, des sites web, des catalogues produits, des catalogues formations, des e-mailing ciblés...) ;
- une expérience et une expertise reconnues par les professionnels des industries graphiques et de la formation ;
- Une qualification « Entreprise Innovante » par BPI (renouvelée en 2014).

Au 31 décembre 2015, la structure du Groupe O2i comprend les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	Forme	Pays d'immatriculation	Date de clôture des comptes sociaux	Part de capital détenue par O2i	Période de consolidation
O2i	S.A	France	31 décembre		01.01.15/31.12.15
M2I	S.A.S	France	31 décembre	81,62 %	01.01.15/31.12.15
Scribtel Formation <sup>1</sup>	SARL	France	31 décembre	81,62 %	01.01.15/31.12.15
M2i Tech <sup>2</sup>	S.A.S	France	31 décembre	81,62 %	01.01.15/31.12.15

La méthode de consolidation est l'intégration globale.

<sup>1</sup> Scribtel Formation est détenue directement à 100% par M2I

<sup>2</sup> M2i Tech est détenue directement à 100% par M2I

## 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 1.1 Résultats économiques et comptables

- Chiffre d'affaires 2015

Le Groupe a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 45.076.638 € contre 47.738.025 € en 2014.

Une présentation par activités sur une base consolidée et comparée avec les comptes consolidés 2014 de O2i fait ressortir les éléments suivants :

<b>Chiffre d'affaires en M€</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Total Groupe O2i</b>	<b>47,7</b>	<b>45,1</b>
<i>Formation M2i</i>	29,7	29,6
<i>Ingénierie</i>	11,7	10,3
<i>Print</i>	4,2	4,7
<i>Adiict</i>	0,5	0,6
<i>Vente exceptionnelle export *</i>	1,7	-

*\* Marché public algérien de 2012 à 2014 et comptabilisé au T4 2014*

Au cours de l'exercice 2015, le groupe O2i a réalisé un chiffre d'affaires de 45,1 M€, soit un niveau comparable à l'année précédente corrigé de la facturation exceptionnelle de 1,74 M€ intervenue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Sur l'année, toutes les activités d'O2i ont globalement bien performé :

- L'activité Adiict a ainsi poursuivi son développement avec une croissance de plus de 20% de ses ventes. Cette performance est d'autant plus appréciable que plusieurs commandes de grands comptes attendues sur la fin de l'année 2015 telles que la BNP ou Bayard Presse ne se sont finalement concrétisées qu'au début de l'année 2016.
- L'activité Print progresse quant à elle de plus de 11% par rapport à l'année précédente et démontre une nouvelle fois son potentiel de croissance.
- L'activité formation, à travers sa filiale M2i, a réussi la performance d'enregistrer un chiffre d'affaires sur l'année 2015 équivalent à l'année précédente dans un marché qui avait été pourtant particulièrement perturbé par la réforme gouvernementale mise en place en début d'année. Sur le seul 4<sup>ème</sup> trimestre, qui représente plus de 1/3 des ventes annuelles, cette activité a connu une croissance de 1,8% et laisse ainsi augurer d'un très bon exercice 2016.
- L'activité d'ingénierie est la seule à s'inscrire en léger recul sur l'année en raison à la fois d'une tendance de fond déjà annoncée de diminution souhaitée de la distribution de matériel informatique à faible marge au profit d'activités de services à plus forte valeur ajoutée et d'une situation un peu attentiste en fin d'année liée à l'évolution qui s'est opérée au niveau de la gouvernance du groupe.

- Résultats 2015

En termes de résultats, les comptes 2015 sont conformes à la tendance de l'activité constatée déjà lors du 1er semestre mais ne reflètent pas encore la très nette amélioration des ventes constatée depuis le début de l'année tant en termes de qualité que de quantité.

De plus, ces comptes, fruit d'une gestion passée, intègrent de façon exceptionnelle sur cet exercice les coûts directs (environ 0,4 M€) et indirects liés à la période de prise de contrôle par Prologue. Ils intègrent également l'effet de la 1ère mise aux normes IFRS avec l'ajustement nécessaire de certains postes de bilan à leur juste valeur.

Données consolidées en €	31/12/2015	31/12/2014
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>45.076.632 €</b>	<b>47.738.025 €</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(2.930.399) €</b>	<b>(1.352.926) €</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1.728.467) €</b>	<b>(200.962) €</b>
<b>Résultat net total</b>	<b>(1.890.863) €</b>	<b>(405.311) €</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>(1.886.573) €</b>	<b>(355.849) €</b>

Le résultat net (part du groupe) issu des comptes consolidés de la société O2i ressort à (1.886.573) €.

## 1.2 Poursuite des investissements de R&D

Les travaux de R&D de l'année 2015 ont porté sur *Adiict* (anciennement dénommé *Ai.Flow*). Sur la base de l'architecture et des composants développés les années précédentes, qui constituent maintenant un socle pérenne, nous avons concentré nos efforts sur la poursuite de travaux de développement de modules métiers, engagés les années précédentes, ainsi que sur le développement de nouveaux composants :

- Nous avons poursuivi nos travaux autour du composant de **Product Information Management (PIM)** qui organise de façon cohérente des données issues de systèmes ERP et de systèmes PDM (*Product Data Management*). Suite à des demandes clients, une grande partie des travaux 2015 est centrée sur ce composant afin de lui donner une plus grande souplesse et d'élargir son domaine d'application : projets de catalogues papiers ou web, de sites web... (la première version était orientée sur la production de catalogues papier).
- Un nouveau module de **gestion de projet** vient nous donner une vue d'ensemble de tous les aspects d'un même projet, qui permet à des intervenants de différentes entités de travailler sur les mêmes éléments et évite de « disperser » et dupliquer des fichiers. Ce composant constitue le trait d'union (avec une granularité « projet ») entre les différents composants *d'Adiict* et les différents acteurs.
- Un **module de statistiques** qui permet de collecter, stocker et tracer tous les événements concernant des fichiers et des changements d'état au cours des processus métier. Ce qui permet ensuite aux clients une analyse de leurs processus (par exemple, détection de goulots d'étranglement)

- Poursuite du développement d'un **éditeur *inDesign*** (module *inDesign* Editor) développé depuis 2013 afin de lui apporter de nouvelles fonctionnalités d'intégration de blocs de textes et images permettant de « scripter » des mises en pages automatiques.

Par ailleurs, nous avons poursuivi le développement du **composant *Adiict Drive***, qui montre aux utilisateurs les seules opérations qu'ils sont autorisés à effectuer sur les fichiers gérés par *Adiict* et qui constitue une sorte de « cloud privé ».

Les autres axes de R&D de l'année 2015 ont été :

- ▶ Le projet **O2i Print**, avec la poursuite des travaux sur la réduction de la consommation en encre et en énergie électrique (à qualité équivalente), sur la fluidité des opérations d'impression (interopérabilité, polyvalence avec l'impression sur de fortes épaisseurs, cohérence colorimétrique entre les machines, compatibilité des fichiers et des outils...), sur la maintenabilité et l'extensibilité des machines d'impression. Les travaux se répartissent entre des travaux de développement de deux nouvelles machines, l'amélioration des machines d'impression existantes et des recherches concernant la mise au point d'encre ou de procédés en réponse à des besoins particuliers de certains de nos clients (en 2015, impression en relief, poursuite de la collaboration avec le chimiste Dubuit).
- ▶ Le projet **Data Center**, vise toujours à développer des offres logicielles en mode SaaS reposant sur le data center de la société et à élargir l'offre de services (hosting, stockage en ligne...). En 2014, pour élargir notre cible de clientèle aux TPE/TPI, nous avons recherché des alternatives technologiques à moindre coût tout en maintenant la qualité du service offert les années précédentes. Ce projet de redéfinition de notre datacenter, dénommé « datacenter 3.0 », a constitué le principal axe de R&D pour l'équipe datacenter en 2014. En 2015, nous avons poursuivi les travaux de mise en place du « datacenter 3.0 ». Un accent particulier sur l'amélioration des mécanismes de sécurisation des données mis en oeuvre dans nos offres.
- ▶ Poursuite du projet de développement **de logiciels de gestion de centre de formation**. En 2015, l'accent a été mis sur la mise en place d'une formule originale « l'inter-a » qui vise à ouvrir une session de formation (avec un programme standard), prévue initialement en intra-entreprise, à un ou deux participants d'autres entreprises qui résident à proximité et qui viennent « se greffer » sur la session. Ce qui, bien entendu, a de nombreux impacts sur la gestion de telles formations : gestion de l'ouverture ou non à la formule *inter-a*, facturation de l'entité extérieure, ristourne à appliquer à l'entité initialement organisatrice, etc.
- ▶ Poursuite du Projet OUADE – **Outil d'Aide à la Décision** (activité formation)  
Modélisation et développement d'un outil d'aide à la prise de décisions concernant l'évolution de l'offre produit, c'est-à-dire, le catalogue des formations, partant des données enregistrées de l'activité. Outil d'observation, d'analyse avec modèles prédictifs. Il s'appuie sur des données – quantitatives et qualitatives – collectées au cours des sessions de formation et les données générées par l'ERP/CRM.
- ▶ Projet GESGAP – **De la Gestion de Sessions de formation à la Gestion de l'Apprenant**  
La transformation de l'organisme de formation centré sur la gestion de sessions de formations à une gestion centrée sur l'apprenant. Il s'agit d'un projet qui affecte le SI de l'organisme, les formats pédagogiques qui doivent être tous compatibles et capitalisables sur des parcours diplômants longs. Le projet présente plusieurs thématiques de R&D et doit aboutir à une reformulation complète des processus métiers.

Enfin, il convient de souligner que O2i a obtenu de la BPI le 8 décembre 2014 le renouvellement de sa qualification « Entreprise Innovante ».

### 1.3 Autres faits marquants de l'exercice 2015

- O2i
  - Rapprochement entre Prologue et O2i

Au 29 juin 2015 le principal actionnaire d'O2i était la société Prologue. A cette même date, Monsieur Georges Seban, Président Directeur Général de Prologue est devenu Président du Conseil d'Administration de O2i.

Les directions de Prologue et O2i ont annoncé le 30 juin 2015 avoir choisi de favoriser le rapprochement amical de leurs deux groupes afin de permettre à chacun de renforcer ses capacités de développement.

- Mandataires sociaux au sein de O2i

1/ L'Assemblée Générale Mixte de O2i en date du 29 juin 2015 a :

- décidé de nommer en qualité d'administrateur :
  - Monsieur Georges SEBAN pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
  - Monsieur Olivier BALVA pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- pris acte de la démission, avec effet immédiat, de Madame Thuy Nguyen et Monsieur Lionel Clary, de leur mandat respectif d'administrateur.

2/ Le Conseil d'Administration de O2i en date du 29 juin 2015 a :

- confirmé Madame Thuy Nguyen dans ses fonctions de Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2015,
- opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

3/ L'Assemblée Générale Mixte de O2i en date du 26 octobre 2015 a décidé de nommer en qualité d'administrateur :

- Monsieur Jaime GUEVARA pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4/ Le Conseil d'Administration de O2i en date du 26 octobre 2015 a :

- pris acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Jean-Thomas OLANO, de ses fonctions d'Administrateur et de Président Directeur Général de O2i.
- décidé de nommer Monsieur Georges SEBAN en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- décidé de nommer Monsieur Jean-Thomas OLANO en qualité de Directeur Général pour une période de trois mois.
- confirmé Madame Thuy Nguyen dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et renouvelé son mandat pour une durée indéterminée.

- Augmentations de capital de O2i

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration de O2i en date du 26 octobre 2015, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2014, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 11.000 € par apport en numéraire (exercice de BSAAR), à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 3.455.378 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration de O2i en date du 26 octobre 2015, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2013 réitérée et actualisée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2015, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 62.479 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport » (actions gratuites acquises), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 3.517.857 €.

- Exercice de BSAAR O2i

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, la Société a reçu des demandes d'exercice de BSAAR portant sur 66999 BSAAR, qui ont engendré la délivrance de 333 actions existantes et 22 000 actions créées.

- Franchissements de seuils

(Cf article II.M.4).

- Filiales de O2i

- Mandats sociaux au niveau des filiales

1/ Par décision de l'associé unique de M2i Tech en date du 26 octobre 2015, il a été acté de la démission de Monsieur Jean-Thomas Olano de ses fonctions de Président de la société et il a été décidé de nommer à compter de cette date, en qualité de nouveau Président de la société, Monsieur Georges Seban pour une durée indéterminée.

2/ Par décision de l'associé unique de Scribtel Formation en date du 26 octobre 2015, il a été acté de la démission de Monsieur Jean-Thomas Olano de ses fonctions de gérant de la société et il a été décidé de nommer à compter de cette date, en qualité de nouveau Gérant de la société, Monsieur Georges Seban pour une durée indéterminée.

3/ L'assemblée Générale Mixte de M2i en date du 14 décembre 2015 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Thomas Olano de ses fonctions de Président de la société et a décidé de nommer à compter de cette date, en qualité de nouveau Président de la société, Monsieur Georges Seban pour une durée indéterminée.

Par décision du Président de M2i, il a été décidé de confirmer Madame Thuy Nguyen dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la société et de renouveler son mandat pour une durée indéterminée.

- Augmentation de capital de M2i

Par décision du Président en date du 24 juin 2015, agissant conformément à la délégation de pouvoir qui lui a été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société le 24 juin 2013 (réitérée et actualisée par celle du 30 juin 2014), le capital social de la société M2i a été augmenté d'une somme de 10.152,37 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport » (actions gratuites acquises), à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 302.372,35 €.

#### 1.4 Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes consolidés la présentation des règles et des méthodes comptables. Pour rappel, l'exercice 2015 est le premier exercice aux normes IFRS.

## **2. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE**

### 2.1 Résultat du Groupe

L'ensemble de l'activité du Groupe O2i sur l'exercice 2015 peut être résumé ainsi qu'il suit (comptes consolidés légaux - IFRS) :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>45.076.632 €</b>	<b>47.738.025 €</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(2.930.399) €</b>	<b>(1.352.926) €</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1.728.467) €</b>	<b>(200.962) €</b>
<b>Résultat net total</b>	<b>(1.890.863) €</b>	<b>(405.311) €</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>(1.886.573) €</b>	<b>(355.849) €</b>

### 2.2 Situation financière du groupe

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 7.967.111 € et les dettes à 25.089.789 € dont concours bancaire.

La trésorerie active du groupe s'élève à 1.564.806 € et se répartit comme suit au 31 décembre 2015 :

- Valeurs mobilières : 92.492 €
- Disponibilités : 1.472.314 €

Les emprunts et dettes s'élèvent à 25.089.789 € et se répartissent comme suit au 31 décembre 2015 :

- Emprunts obligataire convertible : 644.161 €
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : 6.043.166 € (dont 1.278.100 € d'emprunts bancaires, et 4.765.066 € de créances données en affacturage)
- Concours bancaires courants : 1.407.202 €
- Emprunts en crédit-bail : 328.490 €
- Emprunts et dettes financières divers : 26.686 €
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours : 165.343 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 6.630.795 €
- Dettes fiscales et sociales : 7.658.070 €
- Autres dettes : (dont compte courant de Prologue de 1M€) 1.275.481 €

### 2.3 Facteurs de risque

Se référer au II.D ci-après.

## 2.4 Perspectives d'avenir du Groupe

- Retour à une croissance forte sur l'ensemble des métiers du groupe au 1<sup>er</sup> trimestre 2016

Les premières tendances d'activité constatées depuis le début de l'exercice 2016 permettent au groupe O2i d'être positif sur les perspectives de développement de chacun de ses métiers avec un chiffre d'affaires en croissance dès le 1er trimestre 2016.

En normes IFRS et en M€		Q1 2015	Q12016	Δ
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>		<b>9,26</b>	<b>10,04</b>	<b>8,4%</b>
Par activité	Adiict	0,11	0,22	98,6%
	Print	0,90	1,19	32,0%
	Ingénierie	2,52	2,55	1,3%
	Formation M2i	5,72	6,07	6,1%

Le premier trimestre 2016 marque en effet le retour de la croissance pour l'ensemble des métiers du groupe. L'activité de formation qui représente plus de 60% des ventes totales du groupe a ainsi connu une croissance interne de 6,1% dans un marché pourtant toujours difficile, démontrant ainsi la pertinence et l'excellence de son offre.

L'activité d'ingénierie commence à recueillir les fruits de sa stratégie de recentrage sur ses offres à plus forte valeur ajoutée et enregistre ainsi sur le 1er trimestre 2016 un chiffre d'affaires de 2,55 M€ en croissance de 1,4% par rapport à la même période de 2015.

L'activité Print, toujours portée par le succès de ses gammes innovantes et performantes, enregistre sur le trimestre un chiffre d'affaire de 1,19 M€ en hausse de 32%.

Avec un quasi doublement de ses ventes sur le 1er trimestre 2016, la plateforme logicielle collaborative Adiict confirme son potentiel de croissance avec un doublement de ses ventes sur le 1er trimestre. Plusieurs nouveaux grands comptes ont choisi Adiict parmi lesquels AG2R La mondiale, L'OREAL avec la division Luxe, BNP Paribas, Humanis Vauban et La vie de l'Automobile. De plus, suite au succès du test pilote réalisé en début d'année, les Editions Bayard ont confirmé leur choix stratégique d'adopter pour l'ensemble de leurs 40 rédactions la solution collaborative Adiict.

- Stratégie mise en œuvre en 2016 pour le Groupe O2i

La stratégie mise en œuvre en 2016 pour le Groupe O2i repose sur les éléments suivants :

- Les effets des premières synergies mises en place avec le groupe Prologue qui devraient commencer à contribuer favorablement aux ventes des deux groupes. Une toute nouvelle offre de services Cloud basée sur le savoir-faire reconnu de Prologue dans ce domaine est ainsi en cours de finalisation et devrait être commercialisée très rapidement par le groupe O2i auprès de son portefeuille de grands comptes ;
- Afin de soutenir ses perspectives de croissance, le groupe O2i a procédé le 24 février 2016 auprès d'investisseurs à une augmentation de capital réservée de 362.700 € (prime d'émission inclus) au prix de 1,30€ par action. Pour offrir à ses actionnaires actuels les mêmes conditions de

souscription, le groupe O2i a lancé du 1er au 14 mars 2016 une augmentation de capital ouverte avec maintien du DPS au prix de 1,30€ par action pour un montant total maximum de près de 2 645 804,20 €. Le montant brut de l'opération (après exercice de la clause d'extension pour un montant de 268 522,80 €) s'est élevé à 2 645 804,20 € pour une demande totale d'environ 3 010 129,20 € (soit un taux de souscription d'environ 126,6% par rapport à l'opération initiale hors clause d'extension qui portait sur un montant brut de 2 377 281,4 €) dont 1 398 382,70 € provenant de Prologue souscrits à titre irréductible et réductible.

Au total depuis le début de l'année 2016, cette opération porte à 3M€ le montant total des augmentations de capital réussies par le groupe O2i.

- Très belles perspectives de développement sur l'ensemble de l'année

Sur l'ensemble de ses métiers, O2i dispose de très belles perspectives de développement. La tendance de croissance constatée au premier trimestre sur les activités de Formation, de Print et d'Adiict semble très largement se confirmer pour l'ensemble du semestre et pourrait même dans certains cas s'accélérer.

Concernant l'Ingénierie, la vente d'une nouvelle offre commune avec Prologue dans le domaine le Cloud Computing devrait rapidement contribuer au développement de cette activité. Cette nouvelle offre répond à la stratégie d'O2i de se recentrer sur ses expertises à forte valeur ajoutée et s'inscrit en droite ligne des axes de synergies qui ont conduit au rapprochement industriel des deux groupes.

### **3. ACTIVITE DES FILIALES**

**Les résultats du pôle formation du groupe O2i (M2i + ses 2 filiales détenues à 100 % : M2i Tech et Scribtel Formation – normes IFRS) ressortent ainsi qu'il suit :**

<i>En K€</i>	2015	2014
Chiffre d'affaires	29 569	29.702
Résultat opérationnel courant	208	119
Résultat opérationnel	58	(40)
Résultat Net	(8)	(63)

#### Maison Internationale de l'Informatique – M2i

La société a réalisé au 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires de 23.763.406 €, un résultat d'exploitation de (1.646.896) € et un Résultat net de (789.593) €.

#### Scribtel Formation

La société a réalisé au 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires de 4.353.943 €, un résultat d'exploitation de 1.856.061 € et un Résultat net de 1.233.607 €.

## M2i Tech

La société a réalisé au 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires de 3.751.067 €, un résultat d'exploitation de (239.693) € et un Résultat net de (238.546) €.

### **4. PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

- Augmentations de capital

Aux termes des délibérations du conseil d'administration de O2i du 24 février 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2015, le capital social a été augmenté d'une somme de 139.500 € par émission de 279.000 actions nouvelles par apport en numéraire, à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 3.657.357 € (augmentation de capital réservée).

Aux termes des délibérations des conseils d'administration de O2i des 24 février 2016 et 21 mars 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 017 617 € par émission de 2 035 234 actions nouvelles par apport en numéraire et incorporation de créances, à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 4 674 974 € (augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription).

- Mandats sociaux

Le Conseil d'Administration de O2i en date du 4 janvier 2016 a :

- pris acte de la démission de Monsieur Jean-Thomas OLANO, de ses fonctions de Directeur Général de O2i.
- décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général,
- décidé de nommer Monsieur Georges SEBAN, Président du Conseil d'Administration, en qualité de Directeur Général pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- confirmé Madame Thuy Nguyen dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et renouvelé son mandat pour une durée allant jusqu'au Conseil d'Administration de la Société O2i appelé à arrêter en 2016 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- Franchissements de seuils

La société O2i a été avertie par courriel en date du 29 mars 2016 du franchissement de seuil à la hausse de 15 % du capital de la société O2i par Nextstage, portant sa détention à 1 493 206 actions (soit 15,97 % du capital social).

### **5. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés légaux tels qu'ils vous sont présentés.

\* \*

\*

## II. RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE O2i AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### A - ACTIVITE DE LA SOCIETE O2i – PRESENTATION DES COMPTES

#### 1- Présentation de l'activité de la société O2i au cours de l'exercice écoulé

La société O2i exerce 3 activités :

- **L'ingénierie informatique** comprenant l'infogérance pour la production graphique, la distribution de matériel professionnel (O2i ingénierie) ;
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict** (enseigne O2i software) ;
- La conception et l'intégration de **solutions d'impressions grands formats** (enseigne O2i Print).

O2i a obtenu de BPI en 2014 la qualification « Entreprise Innovante », permettant à O2i d'être éligible aux Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) qui ont pour objet de promouvoir le financement en capital-risque des PME innovantes.

Se référer à l'article 1 du rapport sur la gestion du groupe ci-avant, concernant les résultats 2015.

#### 2- Faits marquants de l'exercice

Se référer à l'article I.1 du rapport sur la gestion du groupe, ci-avant.

#### 3- Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

#### 4 - Commentaires sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'élève à **16.328.643 €** contre **18.885.274 €** au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'une production immobilisée de 998.013 €, de subventions d'exploitation reçues pour 1.846 €, de reprises sur provisions et amortissements et de transferts de charges pour 86.148 € et d'autres produits pour 2.225 €, le total des produits d'exploitation s'élève pour sa part à **17.416.875 €** contre **20.075.910 €** en 2014.

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à **19.006.220 €** contre **20.321.699 €** en 2014.

Les différents postes sont les suivants :

- *achats de marchandises* : **8.882.693 €**
- *variations de stock (marchandises)* : **17.031 €**
- *achats de matières premières et autres approvisionnements* : **59.218 €**
- *autres achats et charges externes* : **3.127.299 €**
- *impôts, taxes et versements assimilés* : **299.516 €**
- *salaires et traitements* : **3.810.105 €**

- *charges sociales* : **1.834.697 €**
- *dotations aux amortissements sur immobilisations* : **527.882 €**
- *dotations aux provisions sur actif circulant* : **447.428 €**
- *autres charges* : **351 €**

L'exploitation a ainsi engendré une perte de **(1.589.345) €**.

Compte tenu d'un résultat financier négatif d'un montant de **(153.947) €**, d'un résultat exceptionnel négatif de **(1.405.852) €** et d'un impôt sur les bénéfices de **(639.875) €**, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de **(2.509.268) €**.

L'effectif salarié moyen est de l'ordre de **82** salariés.

Vous trouverez annexés au présent rapport, les résultats financiers des derniers exercices écoulés.

Est annexé au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice.

### **5- Commentaires des éléments du bilan**

Le bilan d'O2i montre une structure financière forte puisque O2i présente des capitaux propres de 11.676.401 € au 31 décembre 2015, renforcée en 2016 par une augmentation de capital réservée, le 24 février 2016, de 362.700 € (prime d'émission inclus) et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, le 23 mars 2016, de 2 645 804,20 € (prime d'émission inclus).

### **6- Commentaires des éléments du compte de résultats**

En termes de résultats, les comptes de O2i, au cours de l'exercice 2015 ne reflètent pas encore la nette amélioration des ventes constatée depuis le début de l'année tant en termes de qualité que de quantité.

De plus, ces comptes, fruit d'une gestion passée, intègrent de façon exceptionnelle sur cet exercice les coûts directs (402 K€) et indirects liés à la période de prise de contrôle par Prologue. Ils intègrent également l'effet de la 1ère mise aux normes IFRS avec l'ajustement nécessaire de certains postes de bilan à leur juste valeur dont la dépréciation du fonds de commerce de O2i à hauteur de 893 K€.

### **B - AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons en conséquence d'affecter le bénéfice de l'exercice,

soit	(2 509 268) €
en totalité au compte « report à nouveau », qui de	(3.218.691) €
se trouverait ainsi ramené à	(5.727.959) €

### **C - DIVIDENDES ANTERIEURS**

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

<b>Exercice clos le</b>	<b>Dividende net</b>
31 décembre 2014	Néant

Exercice clos le	Dividende net
31 décembre 2013	Néant
31 décembre 2012	Néant

**D - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE**

O2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux (Crédit Safe) et dispose d'un responsable du Crédit Management en place maintenant depuis de nombreuses années.

Par ailleurs plus de 80 % du chiffre d'affaires est assuré par Coface et/ou Sfac contre tout risque d'impayés sur O2i (CREDIMUNDI pour assurer les créances vers l'export).

Risques liés à la conjoncture économique : la conjoncture économique a été peu porteuse depuis le début de la crise en 2008, laissant les PME PMI qui constituent une part importante des clients d'O2i à l'écart de toute progression significative. L'exceptionnelle dégradation de la conjoncture économique depuis la fin 2008 amène les clients d'O2i à une très grande prudence et retenue pour leurs projets d'investissements. O2i dispose de nouvelles solutions techniques avec un fort retour sur investissements pour ses clients, ce qui conduit à penser qu'O2i pourra compenser une partie des reports d'investissements de ses clients, à la condition que la conjoncture économique ne se dégrade pas davantage.

Evolutions technologiques : O2i a développé une nouvelle gamme de solutions pour permettre la création, l'édition et la validation d'un document graphique au travers d'une interface web. L'application directe de ces nouvelles technologies concerne le travail à distance et collaboratif. Les gains de temps, de coûts de production pour les clients sont extraordinaires. O2i compte sur ces nouvelles solutions d'une part pour passer cette difficile période conjoncturelle, et d'autre part pour poursuivre son développement sur la clientèle des grands comptes, cible privilégiée de cette gamme de solutions.

Risque lié au personnel : les équipes du Groupe O2i sont fidèles à leurs projets et entreprise. Le turn-over est relativement faible. Il est très important de maintenir un bon moral et une grande solidarité dans les équipes dans ces périodes difficiles. La mise en place de réunions d'informations fréquentes, la tenue maintenant hebdomadaire du comité de direction, l'organisation de challenges commerciaux, la définition de nouveaux projets tels que le développement à l'international, etc... tout cela contribue au bon partage de l'information et à la bonne motivation des équipes. Nos risques (Prud'hommes) sont provisionnés.

Risque de taux : les emprunts en cours ont été réalisés à des taux fixes. Elle n'est ainsi pas soumise au risque de taux.

Risque de change : le groupe O2i est peu soumis au risque de change en 2015 (marqué notamment par une augmentation du dollar et une diminution de l'euro), son activité étant très majoritairement (plus de 95 %) réalisée sur le sol français en 2015 et l'intégralité des ventes étant réalisées en euros. De plus la part de services y est majoritaire (près de 2/3 du chiffre d'affaires du Groupe O2i est réalisé par la formation informatique). L'augmentation du dollar peut avoir un impact négatif sur certains approvisionnements puisqu'une partie de nos achats se fait en dollar.

## E – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L’EXERCICE - PERSPECTIVES D’AVENIR

### 1. Événements intervenus depuis la clôture de l’exercice

Se référer au paragraphe I.4 du rapport sur la gestion du groupe.

### 2. Perspectives

Se référer au paragraphe I.2.4 du rapport sur la gestion du groupe.

## F - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Comme dit précédemment, les travaux de R&D de l’année 2015 ont porté sur *Adiict* (anciennement dénommé *Ai.Flow*). Sur la base de l’architecture et des composants développés les années précédentes, qui constituent maintenant un socle pérenne, nous avons concentré nos efforts sur la poursuite de travaux de développement de modules métiers, engagés les années précédentes, ainsi que sur le développement de nouveaux composants :

- Nous avons poursuivi nos travaux autour du composant de **Product Information Management (PIM)** qui organise de façon cohérente des données issues de systèmes ERP et de systèmes *PDM (Product Data Management)*. Suite à des demandes clients, une grande partie des travaux 2015 est centrée sur ce composant afin de lui donner une plus grande souplesse et d’élargir son domaine d’application : projets de catalogues papiers ou web, de sites web... (la première version était orientée sur la production de catalogues papier).
- Un nouveau module de **gestion de projet** vient nous donner une vue d’ensemble de tous les aspects d’un même projet, qui permet à des intervenants de différentes entités de travailler sur les mêmes éléments et évite de « disperser » et dupliquer des fichiers. Ce composant constitue le trait d’union (avec une granularité « projet ») entre les différents composants *d’Adiict* et les différents acteurs.
- Un **module de statistiques** qui permet de collecter, stocker et tracer tous les événements concernant des fichiers et des changements d’état au cours des processus métier. Ce qui permet ensuite aux clients une analyse de leurs processus (par exemple, détection de goulots d’étranglement)
- Poursuite du développement d’un **éditeur inDesign** (module *inDesign Editor*) développé depuis 2013 afin de lui apporter de nouvelles fonctionnalités d’intégration de blocs de textes et images permettant de « scripter » des mises en pages automatiques.

Par ailleurs, nous avons poursuivi le développement du **composant *Adiict Drive***, qui montre aux utilisateurs les seules opérations qu’ils sont autorisés à effectuer sur les fichiers gérés par *Adiict* et qui constitue une sorte de « cloud privé ».

Les autres axes de R&D de l’année 2015 ont été :

- ▶ Le projet **O2i Print**, avec la poursuite des travaux sur la réduction de la consommation en encre et en énergie électrique (à qualité équivalente), sur la fluidité des opérations d’impression (interopérabilité, polyvalence avec l’impression sur de fortes épaisseurs, cohérence colorimétrique entre les machines, compatibilité des fichiers et des outils...), sur la maintenabilité et l’extensibilité des machines d’impression. Les travaux se répartissent entre des travaux de développement de deux nouvelles machines, l’amélioration des machines

d'impression existantes et des recherches concernant la mise au point d'encre ou de procédés en réponse à des besoins particuliers de certains de nos clients (en 2015, impression en relief, poursuite de la collaboration avec le chimiste Dubuit).

- ▶ Le projet **Data Center**, vise toujours à développer des offres logicielles en mode SaaS reposant sur le data center de la société et à élargir l'offre de services (hosting, stockage en ligne...). En 2014, pour élargir notre cible de clientèle aux TPE/TPI, nous avons recherché des alternatives technologiques à moindre coût tout en maintenant la qualité du service offert les années précédentes. Ce projet de redéfinition de notre datacenter, dénommé « datacenter 3.0 », a constitué le principal axe de R&D pour l'équipe datacenter en 2014. En 2015, nous avons poursuivi les travaux de mise en place du « datacenter 3.0 ». Un accent particulier sur l'amélioration des mécanismes de sécurisation des données mis en oeuvre dans nos offres.
- ▶ Poursuite du projet de développement **de logiciels de gestion de centre de formation**. En 2015, l'accent a été mis sur la mise en place d'une formule originale « l'inter-a » qui vise à ouvrir une session de formation (avec un programme standard), prévue initialement en intra-entreprise, à un ou deux participants d'autres entreprises qui résident à proximité et qui viennent « se greffer » sur la session. Ce qui, bien entendu, a de nombreux impacts sur la gestion de telles formations : gestion de l'ouverture ou non à la formule *inter-a*, facturation de l'entité extérieure, ristourne à appliquer à l'entité initialement organisatrice, etc.

Enfin, il convient de souligner que O2i a obtenu de BPI le 8 décembre 2014 le renouvellement de sa qualification « Entreprise Innovante ».

#### **G - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal à l'exception de ce qui est indiqué ci-après :

- Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : 25.792 €.

#### **H - CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Votre conseil a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir son rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

Il est précisé que les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice 2015 :

**Avenant de résiliation de la convention de prestations de services entre O2i et JTO Management**  
(Conseil d'Administration du 21 décembre 2015)

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Thomas OLANO, Directeur Général de O2i et Gérant de la SARL JTO MANAGEMENT.

Nature et objet : Avenant mettant fin au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la convention de prestations de services susvisée. Cela entraîne le versement d'une indemnité de résiliation de 180 K€ HT correspondant à 6 mois d'honoraires.

**Croisement des comptes de garantie entre sociétés du Groupe O2i dans le cadre du contrat conclu avec BNP PARIBAS FACTOR** (Conseil d'Administration du 2 décembre 2015)

Mandataire concerné : Monsieur Georges Seban, Président du Conseil d'Administration de O2i, Président de M2i et M2i Tech et Gérant de Scribtel Formation.

Nature et objet : Autorisation du croisement des comptes de garantie entre sociétés du Groupe O2i dans le cadre du contrat conclu entre le Groupe O2i et BNP PARIBAS FACTOR

**Lettre d'intention de O2i à l'égard de ses filiales, dans le cadre du contrat conclu avec BNP PARIBAS FACTOR** (Conseil d'Administration du 2 décembre 2015)

Mandataire concerné : Monsieur Georges Seban, Président du Conseil d'Administration de O2i, Président de M2i et M2i Tech et Gérant de Scribtel Formation.

Nature et objet : Autorisation de la délivrance d'une lettre d'intention de O2i à l'égard de ses filiales dans le cadre du contrat conclu entre le Groupe O2i et BNP PARIBAS FACTOR

**Contrat de travail entre O2i et Olivier BALVA** (Conseil d'Administration du 15 octobre 2015)

Mandataire concerné : Monsieur Olivier BALVA, Administrateur de O2i.

Nature et objet : Autorisation de la signature du contrat de travail susvisé (en ce y compris l'indemnité en cas de licenciement).

**Avenants à la convention de prestations de services avec la Sarl Jto management du 1<sup>er</sup> juillet 2008** (Conseil d'Administration du 15 juin 2015 et du 29 juin 2015)

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Thomas OLANO Président Directeur général de O2i et Gérant de la SARL JTO MANAGEMENT.

Nature et objet : Modifications des articles Rémunérations et Rupture du contrat

#### **I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES**

Il vous sera également donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice

#### **J - APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

#### **K - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Au 31 décembre 2015, la société O2i possédait les filiales et participations suivantes :

- contrôle de 81,62 % du capital de la société Maison Internationale de l'Informatique (M2i), société par actions simplifiée au capital social de 302.372,35 €, dont le siège social est situé au 146/148 rue de Picpus 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 333 544 153.
- contrôle par M2i de 100 % du capital de la société SCRIBTEL FORMATION, société à responsabilité limitée au capital social de 20.000 €, dont le siège social est au 146/148 rue de Picpus 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 367 867.
- contrôle par M2i de 100 % du capital de la société M2i Tech, société par actions simplifiée au capital social de 300.000 €, dont le siège social est 146/148 rue de Picpus - 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 795 045 095.

## **L – DELAIS DE PAIEMENT**

Les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit au 31 décembre 2015 :

en milliers d'euros	31-déc-15			
	Total	Factures échues	Factures non échues <= 60 jours	Factures non échues > 60 jours
Fournisseurs français	1 147	373	774	
Fournisseurs étrangers	244	8	236	
Factures & Avoirs non parvenus	280		280	
<b>Total</b>	<b>1 671</b>	<b>381</b>	<b>1 290</b>	

Par comparaison, les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysaient comme suit au 31 décembre 2014 :

en milliers d'euros	31-déc-14			
	Total	Factures échues	Factures non échues <= 60 jours	Factures non échues > 60 jours
Fournisseurs français	1 760	608	1 152	
Fournisseurs étrangers	337	157	180	
Factures non parvenues	585		585	
<b>Total</b>	<b>2 682</b>	<b>765</b>	<b>1 917</b>	

## **M - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL EMIS**

### **1. Montant du capital et nombre d'actions à la clôture de l'exercice 2015**

Au 31 décembre 2015, le capital social était d'un montant de 3.517.857 €, divisé en 7.035.714 actions, d'une valeur nominale de 0,5 euro chacune, toutes entièrement libérées.

### **2. Répartition du capital social au 31 décembre 2015**

A la connaissance de la société, le capital social était réparti au 31 décembre 2015 de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	AU 31/12/2015			
	Nb actions	% capital	Nb D. Vote	% D. Vote
Prologue	2 449 026	34,81%	2 449 026	32,22%
Equitis Gestion	688 876	9,79%	688 876	9,06%
Nextstage (à travers plusieurs fonds)	765 582	10,88%	765 582	10,07%
Actionnaires nominatifs	1 021 875	14,52%	1 657 021	21,80%
Flottant	2 043 912	29,05%	2 041 612	26,86%
Autocontrôle	66 443	0,94%	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>7 035 714</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 602 117</b>	<b>100,00%</b>

### **3. Droit de vote double**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 15 novembre 2005 a mis en place un « droit de vote double » attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

### **4. Franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice**

La société O2i a été avertie par courrier en date du 7 avril 2015 du franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société O2i, par Alterfi (Président Eric Rouvroy) ramenant sa détention à 13.000 actions (soit 0,19 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courrier en date du 10 avril 2015 des franchissements à la hausse des seuils de 5 % et de 10 % du capital et des droits de vote de la société O2i, par Prologue, portant sa détention à 757.500 actions (soit 11,00 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courriel en date du 11 mai 2015 du franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital de la société O2i, par Nextstage, portant sa détention à 322.048 actions (soit 4,7 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 des franchissements à la hausse des seuils de 15 %, 20 % et 25 % du capital et des droits de vote de la société O2i par Prologue, portant sa détention à 1.797.547 actions (soit 26,09 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 des franchissements à la hausse des seuils de 30 % et du tiers du capital et des droits de vote de la société O2i, par Prologue, portant sa détention à 2.732.596 actions (soit 39,67 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 des franchissements à la baisse des seuils de 15 % et 10 % du capital social et des droits de vote de la société O2i, par Financière Olano, portant sa détention à 608.985 actions (soit 8,84 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courrier en date du 9 septembre 2015 du franchissement à la hausse du seuil de 40 % du capital de la société O2i, par Prologue, portant sa détention à 2.819.096 actions (soit 40,92 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courriel en date du 16 septembre 2015 du franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société O2i par Nextstage, portant sa détention à 397.010 actions (soit 5,8 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courrier en date du 25 septembre 2015 du franchissement à la hausse du seuil de 45 % du capital de la société O2i, par Prologue, portant sa détention à 3.137.902 actions (soit 45,55 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courrier en date du 28 septembre 2015 du franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital social et des droits de vote de la société O2i, par Financière Olano, portant sa détention à 264.547 actions (soit 3,84 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courriers en date du 21 octobre 2015 du (i) franchissement à hausse des seuils de 5 % et 10 % du capital social et de 5 % des droits de vote de la société O2i par Equitis Gestion - Fiducie Prologue, portant sa détention à 688.876 actions (soit 10,00 % du capital social) et (ii) du franchissement à la baisse des seuils de 45 % et 40 % du capital social et 40 %, 35 % et 1/3 des droits de vote de la société O2i, par Prologue, portant sa détention à 2.449.026 actions (soit 35,55 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courriel en date du 16 novembre 2015 du franchissement à la hausse du seuil de 10 % du capital de la société O2i, par Nextstage, portant sa détention à 765 582 actions (soit 10,9% du capital social).

## **5. Pactes d'actionnaires**

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

## **6. Actionnariat salarié**

- 134.676 Actions gratuites O2i attribuées aux salariés et mandataires sociaux de O2i sont en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2015. En conséquence, nous avons établi le rapport prévu aux articles L.225-197-4 et suivants du code de commerce.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2015, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 juin 2013, a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 25.000 actions de la société O2i.

Nous vous renvoyons toutefois au § N ci-après sur l'autorisation consentie à cet effet au conseil d'administration par l'assemblée générale du 29 juin 2015.

De plus, 1.995 actions gratuites M2I attribuées aux salariés et mandataires sociaux de M2i sont en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2015. Ces actions gratuites sont mentionnées dans le rapport susvisé.

Au cours de l'exercice, le Président en date du 11 mai 2015, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 juin 2014, a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 1.995 actions de la société M2i.

Au cours de l'exercice 2015, il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites de la société M2i Tech et Scribtel formation.

- En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de Commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 3332-1 et s. et L 3324-10 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

La dernière proposition faite aux actionnaires de déléguer au conseil d'administration la possibilité de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale du 29 juin 2015 a été votée par ladite assemblée. Ladite délégation n'a pas été utilisée par ledit Conseil d'Administration.

### **7. Actionariat des mandataires sociaux – opérations réalisées par les mandataires sociaux au 31 décembre 2015**

Madame Thuy Nguyen détient au 31 décembre 2015, 125298 actions de la société O2i  
 Monsieur Georges Seban détient au 31 décembre 2015, 1 action de la société O2i  
 Monsieur Jaime Guevara détient au 31 décembre 2015, 1 action de la société O2i  
 Monsieur Olivier Balva détient au 31 décembre 2015, 27 actions de la société O2i.

### **N – CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION AU 31 DECEMBRE 2015**

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (1 <sup>ère</sup> résolution)	28 avril 2014	26 mois	Plafond de 2.000.000 €	Emission de BSAAR sur décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2014 à hauteur de 982.383 €.  Aux termes des délibérations des conseils d'administration de O2i des 24 février 2016 et 21 mars 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 017 617 € par émission de 2 035 234 actions nouvelles par apport en numéraire et incorporation de créances, à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 4 674 974 €.
Programme de rachat (5 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	18 mois	dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social la Société	Acquisition de 29.536 actions O2i par la Société

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions (10 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	18 mois	dans la limite de 10 % du capital social par période de 18 mois	Néant
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (11 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	26 mois	Plafond de 750.000 €	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public) (12 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	26 mois	Plafond de 750.000 € (soit 1.500.000 actions) (plafond commun avec celui-ci de la 12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription à des catégories de personnes (13 <sup>ème</sup> et 14 <sup>ème</sup> résolutions)	29 juin 2015	18 mois	Plafond de 750.000 € (soit 1.500.000 actions) (plafond commun avec celui-ci de la 12 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Augmentation de capital en faveur d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle d'investisseurs restreints (15 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	18 mois	dans la limite de 20 % du capital social par an	Aux termes des délibérations du conseil d'administration de O2i du 24 février 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2015, le capital social a été augmenté d'une somme de 139.500 € par émission de 279.000 actions nouvelles par apport en numéraire, à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 3.657.357 €.
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (16 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	26 mois	dans la limite de 15 % de l'émission initiale	Néant
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature (17 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (18 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	38 mois	montant de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions nouvelles plafonné à 10% du capital (+ plafond commun de 10 % avec la 21 <sup>ème</sup> résolution)  nombre d'actions existantes attribuées plafonné à 10% du capital (+ plafond commun de 10 % avec la 21 <sup>ème</sup> résolution)	Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration de O2i en date du 26 octobre 2015, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2013 réitérée et actualisée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2015, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 62.479 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport » (actions gratuites acquises), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 3.517.857 €.

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions (19 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	38 mois	Dans la limite de 500.000 actions nouvelles (+ plafond commun de 10 % avec la 21 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions (20 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	38 mois	Dans la limite de 10 % du capital social (+ plafond commun de 10 % avec la 21 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Augmentation du capital social en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (22 <sup>ème</sup> résolution)	29 juin 2015	18 mois	Plafond de 3 % du capital social	Néant

#### **O - INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le solde des achats et ventes, par O2i de ses propres titres, ressort à 37.135 titres O2i cédés.

Les frais de négociation se sont élevés à 6.231 € en 2015.

A la fin de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la date de clôture de l'exercice était de 66.443 actions.

Chaque action à une valeur nominale de 0,50 €. Concernant la valeur de ces actions (Cf. l'article suivant du présent rapport).

Ces actions représentent au 31 décembre 2015, environ 0,94 % du capital de la société O2i.

Motifs principaux des acquisitions : croissance externe par échange d'actions, animation du cours par un PSI, attribution et cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants ou aux titulaires de BSAAR les exerçant.

**AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-209-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE, D'ACQUERIR UN NOMBRE D'ACTIONS REPRESENTANT JUSQU'A 10% DU NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE**

Nous proposons à l'Assemblée Générale de O2i, conformément aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de commerce :

- de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 29 juin 2015, de procéder à l'achat des ses propres actions par la société ;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 5.000.000 euros ;
- de décider que l'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;
- de décider que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins de permettre :
  - la liquidité et l'animation du cours par un PSI dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
  - l'attribution / la cession d'actions aux salariés de la Société et de ses filiales ou aux dirigeants de la Société, en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise, conformément aux termes de l'article L 225-208 du Code de Commerce ;
  - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation ou exercice d'un bon ou de toute autre manière ;
  - de conserver les actions et le cas échéant de les céder, transférer, ou les échanger dans le cadre ou à la suite de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché admises et à la réglementation applicable ;
  - la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la Loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.
- de décider que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devrait pas être supérieur à 10 €, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous ;
- de décider que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourraient être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
- de prendre acte que la présente autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tout autre actif, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus serait ajusté dans les mêmes proportions, l'Assemblée déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire :

- de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous

ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation serait donnée pour une période maximale de dix-huit mois.

#### **P - ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous rappelons que la société est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA depuis le 20 décembre 2005.

A l'introduction en bourse, le 20 décembre 2005, le cours de l'action était de 5,77 €.

Le cours de l'action O2i était au 2 janvier 2015 de 2,29 € (cours d'ouverture) et au 31 décembre 2015 à 1,80 € (cours de clôture).

Le cours du BSAAR O2i était au 2 janvier 2015 de 0,16 € (cours d'ouverture) et au 30 décembre 2015 de 0,05 € (cours de clôture - dernier jour de transaction sur 2015).

#### **Q – MANDATAIRES SOCIAUX**

La société O2i est une société anonyme avec Conseil d'Administration par décision de l'assemblée générale du 15 septembre 2005.

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration était composé des 3 administrateurs suivants :

- Monsieur Georges SEBAN pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Olivier BALVA pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Jaime GUEVARA pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

De plus, au 31 décembre 2015, Monsieur Georges SEBAN était Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Thomas OLANO Directeur Général (démissionnaire au 31 décembre 2015) et Madame Thuy Nguyen Directeur Général Délégué.

Depuis le 4 janvier 2016 :

- La composition du Conseil d'Administration est demeurée inchangée.
- Monsieur Georges SEBAN est Président du Conseil d'Administration et Directeur Général pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- confirmé Madame Thuy Nguyen dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et renouvelé son mandat pour une durée allant jusqu'au Conseil d'Administration de la Société O2i appelé à arrêter en 2016 les comptes de l'exercice clos 2015.

**PROPOSITION DE NOMINATION DE MONSIEUR VINCENT BAZI EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR**

Nous proposons que soit nommé en qualité d'administrateur Monsieur Vincent Bazi né le 21 novembre 1962 à Rueil Malmaison (92), pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2015**

<b>Prénom, Nom Fonction au sein de O2i</b>	<b>Autre mandat ou fonction exercé dans toute société</b>
Monsieur Georges SEBAN Administrateur - Président du CA	Président de M2I et de M2I TECH Gérant de Scribtel Formation  Président Directeur Général de Imecom SA Président Directeur Général de Prologue SA Président de Prologue numérique SAS, Président du Conseil d'Administration d'Alhambra Systems, de Grupo Eidos et de CTI Phone Membre du conseil de surveillance d'Alhambra Polska  <i>Autres mandats en dehors du Groupe :</i> - Gérant de CONTIMELEC SARL
Madame Thuy NGUYEN Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué de M2I
Monsieur Jaime GUEVARA Administrateur	Directeur général d'Alhambra Systems, de Grupo Eidos et de CTI Phone Vice-Président Alhambra Eidos America Administrateur Alhambra do Brasil Membre du conseil de surveillance d'Alhambra Polska
Monsieur Olivier BALVA Administrateur	Gérant de la société Vivre au Sud

**Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux**

**(1) Jetons de présence versés en 2015**

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du conseil d'administration pour l'année 2015.

**(2) Rémunérations et avantages, de toute nature, attribués aux mandataires sociaux au titre de**

### l'exercice clos le 31 décembre 2015

La rémunération brute des dirigeants administrateurs n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### **R – COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Pour rappel, l'Assemblée Générale de O2i en date du 27 juin 2011, a décidé de nommer pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- ARCADE FINANCE, (RCS Paris 519 298 202), domicilié au 128 rue de la Boétie – 75008 PARIS, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Jonathan BOUZAGLO, domicilié 30 rue Allard – 94160 SAINT MANDE, en tant que co-commissaire aux comptes suppléant.

L'Assemblée Générale de O2i en date du 30 juin 2014 a décidé de nommer pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- LES EXPERTS COMPTABLES DES PME.COM, (RCS Paris 512 956 749), domicilié au 18 Boulevard Pereire 75017 PARIS, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Bernard Raphaël LEFEVRE, domicilié 23 rue la Boétie 75008 PARIS, en tant que co-commissaire aux comptes suppléant.

\* \* \*

\*

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

**Le Conseil d'Administration**

## ANNEXE

**O2i**

### *INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31 DECEMBRE 2015*

<b>Etat des VMP - O2i 311215</b>			
	Qté	Valeur d'inventaire	Valeur 31/12/15
FRUCTI-COURT FCP	69	75 138,93 €	84.668,75 €
GROUPE PLUS VALUE	1000000	30.000,00 €	10.000,00€
<b>TOTAL</b>		<b>105.138,93€</b>	<b>94.675,18 €</b>

## ANNEXE

### RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ O2I

(Code de commerce - Article R225-102)

31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
------------	------------	------------	------------	------------

<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 533 623,50	1 666 044,00	2 896 873,00	3 444 378,00	3 517 857,00
Nombre d'actions ordinaires	3067247	3 332 088	5 793 746	6 888 756	7 035 714
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	27 841 743	23 063 695	20 023 714	18 885 274	16 328 643
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 177 509,00	-1 333 305	-1 297 152	-101 379	-1 160 215
Impôts sur les bénéfices	-105 000,00	-200 000	-410 345	-600 000	-639 875
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 184 001,00	-965 635	-863 558	130 429	-2 509 268
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amort., dépréciations et provisions	-0,35	-0,34	-0,15	0,07	-0,07
Résultat après impôts, participation, dot. aux amort., dépréciations et provisions	-0,39	-0,29	-0,15	0,02	-0,36
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	105	98	90	74	82
Montant de la masse salariale	4 008 404	3 847 707	3 746 080	3 555 289	3 810 105
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. œuvres sociales)	1 840 361	1 732 062	1 742 465	1 699 776	1 834 697